

SEANCE DU 9 MARS 2021 A 20H15

Troisième séance ordinaire de la session de printemps, législature 2020-2025.

Le Conseil municipal est présidé par Mme C. Sermet, qui ouvre la séance à 20h15.
En raison des mesures COVID19, cette séance a lieu exceptionnellement dans la salle communale.

Présents :

Mesdames	Mélanie Baudet Anne-Sophie Fillistorf Zélie Kössler Solveig Rüfenacht Catherine Sermet, Présidente Céline St-Mart Stéphanie Zuppinger-Noverraz
Messieurs	Yann Berney Matthieu Devenoges Jean-Jacques Nussbaumer Alain Pipoz David Schütz Christian Tripod, Vice-président

Excusé : Monsieur David Schütz

.....

Exécutif - présents : Monsieur Vincent Hornung, Maire
Monsieur Henri Louvrier, adjoint

excusée : Madame Sabine Chassot Leiglon, adjointe

.....

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 9 février 2021
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Maire et des adjoints
4. Rapport des Commissions
5. Propositions du Maire et des Adjoints
6. Propositions individuelles et questions
7. Huis-clos pour une naturalisation

.....

1. Approbation du PV du 9.2.2021

Mme Sermet, présidente du Conseil municipal, ouvre la séance et demande si quelqu'un a une remarque concernant le PV de la séance du 9 février 2021.

Mme Baudet, se référant au point 4 "Rapport de la Commission Environnement" en ce qui concerne le projet TheFArm précise que le PV de ladite commission ne mentionne pas qui a voté pour ou contre, juste le résultat.

Le PV est modifié comme suit :

J.-J. Nussbaumer estime que la présentation de M. Baudet ne reflète pas ce qui a été dit lors de la Commission. M. Baudet mentionne qu'elle a repris le PV pour faire son rapport et que cela correspond pratiquement mot pour mot à ce qui est noté dans le PV. Elle trouve la remarque de J.-J. Nussbaumer injustifiée.

M. Tripod (p. 65) demande une correction :

~~Ch. Tripod aimerait standardiser la rédaction des PV, mais cela représente un coût élevé.~~

Ch. Tripod transmet que la rédaction des PV représente un coût élevé.

M. Tripod (p. 70) demande de rajouter à la fin du texte 1^{er} Août :

Il faudra aussi prendre une décision concernant la gratuité pour les non-Célignotes.

Le PV du 09.02.2021 est ensuite accepté sans autre remarque et son auteur, Mme Heidi Schütz, est remerciée pour sa rédaction.

.....

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Nomination de suppléants dans les commissions

Mme Sermet transmet que le Conseil municipal a été interpellé pour savoir s'il accepte la proposition de nommer des membres suppléants dans les commissions. Cette question est surtout importante pour les communes avec des partis et des sièges qui doivent être attribués de manière égale.

M. Hornung propose de répondre qu'il n'y a actuellement pas de suppléants à Céligny.

Mme Boissier procède à la lecture de l'extrait du procès-verbal du 19.01.2021 à ce sujet et Mme Sermet un extrait du procès-verbal du 14.01.2020. Ce projet de modification de la LAC avait été approuvé sur le principe par 3 voix pour, 1 opposition et 5 abstentions.

Décision :

Pour Céligny, communiquer qu'il n'y a pas de suppléants à ce jour, il n'y a qu'une seule liste.

Le secrétariat préparera un courrier.

Prolongation de 3 ans du délai pour les budgets communaux déficitaires

Mme Sermet informe le Conseil municipal que, suite à la réforme d'entreprises, les communes ont désormais 3 ans pour proposer un budget équilibré.

Présidence du Conseil municipal

Cette fonction est nouvelle depuis le 1er juin 2020 et Mme Sermet rappelle que le mandat se renouvelle chaque année. La personne en place peut continuer ou le Conseil nomme un.e autre président.e, qui reprend le poste. La démarche est la même pour le vice-président.

La décision devra être prise au Conseil municipal du mois de mai pour une entrée en fonction au 1er juin.

M. Nussbaumer demande si le vice-président reprend automatiquement la présidence en cas de renoncement du président. La réponse est positive.

Procès-verbaux des commissions

Mme Sermet explique que les procès-verbaux devraient être validés par les commissions avant diffusion.

M. Nussbaumer transmet, quant à lui, ses documents au président de la commission pour validation.

Si le président est d'accord, il diffuse le procès-verbal.

M. Tripod explique que l'Exécutif a un droit de présence dans les commissions, nécessaire pour collaborer, et que l'Exécutif reçoit tous les procès-verbaux des commissions pour information. La LAC ne définit pas un mode de faire si ce n'est qu'ils ne sont pas publics.

La Commission Bâtiments diffuse les procès-verbaux à tous ses membres avec un délai pour approbation. Le rédacteur du document le distribue après approbation de tous.

M. Louvrier, se référant à l'art. 74 du projet de règlement du Conseil municipal, transmet que chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal sous la responsabilité du président. Ce document est ensuite accepté à la majorité simple des membres de la commission.

Pour Mme Baudet, président de la Commission Environnement, le procès-verbal doit être approuvé à la séance suivante. Pour Mme Sermet, ce n'est pas très pratique car certaines commissions ne se réunissent pas aussi souvent que la sienne.

Décision :

M. Tripod recommande de se baser sur le règlement du Conseil municipal en cours d'approbation. Le Conseil municipal est d'accord avec cette proposition.

Soutien extraordinaire en lien avec la culture

Mme Sermet explique qu'au point 4 de l'ordre du jour, la Commission Culture et loisirs, qui s'est réunie ce soir, proposera au Conseil municipal de soutenir un projet avec un montant de CHF 3'000.-. Mme Boissier demande si c'est un soutien à comptabiliser sur le budget de cette commission, ce n'est pas le cas. Il s'agit d'un soutien extraordinaire, hors budget de cette commission.

Pour M. Hornung, s'il s'agit d'un dépassement budgétaire, il faudra un accord de principe.

3. Communication du Maire et des adjoints

Déchets

M. Hornung, qui remplace Mme Chassot Leiglon, explique que le tri des déchets de cuisine va bientôt être instauré à Céligny. Une information sera diffusée par la Mairie, qui engagera des jeunes pour cette action. Une petite poubelle verte, ainsi que des rouleaux compostables adéquats, seront ainsi distribués dans chaque foyer avec des explications, et ce début mai. La première levée de ces déchets aura lieu le 7 mai.

L'émission tournée par la TSR sera diffusée ainsi mi-mai car la première levée sera filmée.

Mme Sermet s'interroge sur une distribution directe dans les ménages en raison de COVID19.

Mme Boissier transmet que les réunions sont de max. 5 personnes et que les jeunes seront équipés avec du matériel COVID (masques et gel).

Mme Fillistorf demande comment les levées seront effectuées.

Les ménages déposeront leurs déchets de cuisine dans leur petite poubelle verte, qui pourra être vidée, avec son sac, dans un petit container (à roulettes) de couleur brune.

M. le Maire rappelle que la TSR va suivre l'évolution de la commune par rapport à ce projet.

M. Berney aimerait savoir quand le nouveau règlement des déchets est entré en vigueur. La délibération a été validée par le Département de la Cohésion sociale le 28.01.2021.

M. Hornung précise que les entreprises seront touchées.

M. Nussbaumer demande ce qui est prévu pour les immeubles. La commune mettra des grands containers collectifs à disposition. Mme Boissier précise que ces containers bruns seront achetés par la commune et distribués gratuitement.

Territoire – parcelle 62, route des Coudres

Cette parcelle carrée se situe dans le rectangle de la zone d'utilité publique vers le terrain multi-sports.

M. Hornung explique que la propriétaire aimerait la passer de zone agricole en zone 4B.

M. Hornung propose de faire expertiser ce bien immobilier afin de déterminer si la commune veut acheter ou pas cette parcelle, qui comporte deux petites maisons mitoyennes, et le déclasser en zone d'utilité publique.
Le Canton de Genève veut "lifter" cette petite parcelle agricole.

Bulletin d'informations communal

M. Louvrier explique que la Mairie a été contactée par un graphiste du village pour moderniser le Bulletin. L'Exécutif a demandé une première maquette et a encore des interrogations.
M. Louvrier précise que si la décision est prise de confier ce Bulletin à l'externe, il faudra un budget spécifique. A l'heure actuelle, Mme H. Schütz s'occupe de la rédaction et de la mise en page.
Certains communiqués sont repris tels quels.

L'Exécutif a l'intention d'améliorer la communication de la Mairie qui passe aussi par ce Bulletin. Une maquette faite par un professionnel permettra d'atteindre ce but.

Mme Kössler propose d'utiliser du papier recyclé. Mme Boissier répond que c'est déjà le cas.
Mme Kössler demande que le sigle adéquat apparaisse dans la publication.

M. Berney demande si l'idée est d'externaliser tout le bulletin et propose de regrouper le site internet et le bulletin. M. Louvrier répond que le site a été changé en 2020 et que les informations passeront par le bulletin et/ou le site.

Mme St-Mart demande si une version en ligne est prévue.
Les intéressés pourraient s'inscrire pour le recevoir automatiquement.
M. Hornung pense plutôt à une forme de Newsletter pour envoyer des informations à ceux qui s'inscrivent.
Il précise que seule la mise en page sera confiée à l'externe.

M. Hornung aimerait aussi donner la possibilité aux Célignotes d'écrire un texte sur un sujet.
A l'heure actuelle, seule la Mairie diffuse des informations, cela pourrait dynamiser.

Pour M. Tripod, la tenue à jour d'une mailing-liste représente beaucoup de travail.
Mme St-Mart répond que d'éditer ce bulletin a aussi un coût.

M. Devenoges demande quel est le budget. M. Louvrier répond que l'Exécutif est en négociation.
Formellement, le budget 2022 devra prévoir ce changement (3 éditions par an).
S'il la nouvelle version est éditée en 2021, il s'agira d'un budget exceptionnel.
Mme Sermet, Présidente du Conseil, demande à être tenue au courant.

Fondation communale – nouveaux statuts

M. Hornung rappelle que ces statuts ont été votés le 18.06.2019 par le Conseil municipal.
Il donne quelques explications sur le suivi et transmet qu'à ce jour, le projet de loi n'est pas déposé.
En février de cette année, d'autres problématiques ont été identifiées par le Canton et le Grand Conseil ne peut les approuver ces statuts.
Un rendez-vous doit être organisé à la Mairie à ce propos à la demande du Département de la Cohésion sociale.

Sécurisation de la route des Coudres

M. Hornung transmet quelques informations reçues de Mme Chassot Leiglon.
Les bordures de trottoir sont prêtes jusqu'à la dernière barre des immeubles (non Fondation communale).
L'enrobé sera posé mardi 16.03 sur cette partie.
Les véhicules doivent passer par le haut du village, mais un passage reste possible pour les piétons.

M. Nussbaumer relève que Mme l'adjointe avait parlé d'un trottoir biseauté et que la marge entre le sol et le trottoir est trop haute. Selon M. Berney, les niveaux ne sont pas identiques partout, et ce afin de sécuriser les piétons. Le tapis sera également refait.
Pour Mme Sermet, les différentes hauteurs de trottoir sont gênantes à vélo.

Mme St-Mart transmet qu'elle a été interpellée par plusieurs riverains qui se sont plaints d'avoir reçu une information après le début des travaux. En effet, il y a des problèmes de stationnement vers les immeubles et de circulation pour la Poste. M. Berney transmet qu'il a retrouvé une enveloppe avec des flyers à diffuser sur une boîte-aux-lettres.

Mme St-Mart demande si l'accès au parking des Grands-Hutins est toujours possible. C'est le cas. Par contre, mardi 16 mars, la route sera fermée à la circulation. Il faudra faire le tour par la route de Crassier et le chemin des Ochettes.
M. Berney précise que le chantier évolue par tronçons.

Pour M. Hornung, il faut juste prendre en compte que cette route sera sécurisée à la fin des travaux.

Secrétariat

M: Louvrier explique que Mme K. Girardet est présente en soutien administratif depuis novembre 2020. L'Exécutif a pris la décision de prolonger son mandat de deux mois (à 50 % pour mars et avril 2021). En effet, il y a beaucoup de dossiers en cours comme le système de contrôle interne à mettre en place, le suivi par rapport au projet des déchets, un travail de contrôle pour les résidences secondaires entre autres.

M. Hornung explique que si l'une des secrétaires actuelles est absente, tout s'arrête. Pour Mme Sermet, cela démontre bien qu'il faut mener une réflexion au niveau du secrétariat, et ce d'autant plus que des tâches doivent être effectuées pour le Bureau du Conseil.
M. Hornung précise qu'il veut éviter les heures supplémentaires des secrétaires en engageant une assistante administrative.

En ce qui concerne le secrétariat tant pour la Mairie que pour le Bureau, Mme Sermet demande s'il faut mener deux discussions parallèles ou si une réflexion commune serait possible.
M. Hornung se tient à disposition de la Commission ad hoc, soit : Mmes Baudet, Kössler et Sermet et MM. Tripod, Berney et Nussbaumer.

Décision : Mme Sermet transmet qu'une date sera fixée et le Maire invité.

4. Rapport des commissions

Commission Environnement

Mme Baudet présente le logo créé pour cette commission par Mme Z. Kössler. Il sera utilisé pour toutes ses communications.

La commission aimerait organiser des ateliers "zéro déchets" pour les Célignotes. Avec la crise sanitaire, l'organisation d'ateliers ou de conférences en mode présentiel pose des problèmes. Des discussions sont en cours pour décider si ces présentations se feront en ligne ou en mode présentiel.
Ceci est prévu pour l'automne prochain.
Ces ateliers seront aussi organisés pour l'école. Le préavis des enseignantes est favorable.

La commission veut communiquer via le Bulletin d'informations communal sur des thèmes environnementaux. La première édition présentera la Commission Environnement et ce qu'elle veut faire (avril 2021).

La commission a décidé d'offrir un cadeau symbolique pour orienter les Célignotes sur les bons gestes pour l'environnement. Ainsi, en 2021, deux filets à fruits réutilisables seront offerts à chaque ménage, sur son budget.

Chaque année, le cadeau sera différent. Pour 2022, il est question de distribuer des BeeWrap, emballages écologiques en tissu coton et cire d'abeille, lavables, réutilisables et rechargeables.

La commission aimerait faire pousser des plantes aromatiques dans certains bacs à fleurs communaux ou éventuellement des légumes faciles à cultiver. Cela n'a pas été possible en 2021, car la commande de fleurs avait déjà été faite. A voir en 2022.

Un autre projet est de soutenir la création d'une épicerie avec des produits de Céligny et d'autres produits locaux.

Mme Baudet aimerait construire un hôtel à insectes avec les élèves de l'école. Une autre idée serait de créer des buttes de terre sur un terrain pour favoriser la nidification de divers insectes. La réflexion est en cours.

Mme Kössler présente le projet du Festival du Film vert. Le but est de passer des films à thème concernant le développement durable. Les dates des 1-2 et 3.10. sont prévues.

Des intervenants doivent encore être trouvés.

Un film sur les légumes est prévu et trouver un film dédié aux enfants est en réflexion.

Mme Baudet pense que le film concernant les légumes est adapté aux jeunes.

Elle précise que le budget de sa commission est de 6'000.- CHF et que toutes les activités prévues pourront être financées. Le Canton prend en charge 40% des ateliers "zéro déchets".

M. Louvrier rappelle que des autorisations de manifestations doivent être demandées, le délai étant de min. 30 jours avant la manifestation.

M. Tripod exprime que toutes ces idées sont très intéressantes. Il émet un doute sur les ateliers, dont le principe est la communication, ce qui paraît moins adapté en ligne.

Mme Baudet explique que les renseignements donnés au moyen des ateliers seront aussi transmis via la Bulletin d'informations communal. Elle précise que l'idée est d'organiser des ateliers différents chaque année, avec des thèmes qui se compléteront.

M. Tripod transmet que l'écusson de Céligny peut aussi être utilisé pour les communications.

Les partis politiques ne peuvent pas le faire.

Commission Culture et loisirs

M. Devenoges explique que sa commission s'est réunie juste avant ce Conseil et qu'il n'a donc pas de rapport écrit à transmettre.

Le calendrier 2021 est fixé, mais la situation peut évoluer selon la crise sanitaire :

- 6 juin : vide-greniers (Mmes St-Mart et C. Sermet)
Il risque d'être reporté en automne.
- 29 août : rallye (Mme Sermet et M. Pipoz – M. Devenoges soutien)
Dimanche avant la rentrée scolaire.
L'Association CycloCéligny tiendra un poste pour se faire connaître.
- 17-18 septembre : Clean up day
- 10 décembre : Escalade (MM. Berney et Pipoz)

Soutien financier : la commission a été approchée par l'Association FA-MI qui monte un projet pour amener une culture de proximité sous la forme d'un camion itinérant, équipé d'une scène, pour du théâtre, du cirque, etc. Ce projet est né de la situation COVID19 pour les artistes.

La commission pense que ce projet mérite d'être soutenu, il est ambitieux mais pourrait répondre à des attentes de la commune, qui n'a plus de scène. L'équipe est soutenue par plusieurs entités genevoises dont les SIG. Un financement participatif a été lancé et une somme de 25'000.- CHF a déjà été récoltée. Le projet sera aussi présenté à l'ACG.

La Commission Culture et Loisirs demande au Conseil municipal de soutenir ce projet (amené par Mmes Kössler et Rüfenacht) à hauteur de 3'000.- CHF.

Pour M. Devenoges, ce projet est adapté à la taille de Céligny, soutenu au niveau cantonal, et s'inscrivant dans une logique de développement durable. Céligny sera connue dans le Canton.

Ensuite la commune achète des spectacles, qui seront imputés sur le budget annuel de la commission et il n'y aura pas d'autres frais.

M. Louvrier rappelle qu'il a trois enveloppes budgétaires à disposition pour la culture, le sport et le social. Toute l'année de nombreuses sollicitations sont envoyées à la Mairie. Il cite quelques exemples (ABVL-bateaux du Léman, concerts au Temple, Ecole et Quartier). Ainsi, sur son budget 2021 culture, il ne resterait que 2'000.- CHF de disponible.

M. Louvrier pense que ce camion est un super projet mais son budget annuel ne permet pas de le financer. Il demande au Conseil municipal si cette somme doit être imputée en dépassement sur son budget culture ou s'il faut augmenter cette ligne.

Mme Rüfenacht pense que cette scène itinérante sera utile et que si la Mairie effectue des travaux pour remettre sa scène en état de fonctionner, cela représentera un coût bien plus élevé.

Elle demande si la Mairie peut envisager un dépassement de 3'000.- sur un autre budget.

Pour Mme St-Mart, ce camion ne remplace en rien la salle communale, qui est aussi utilisée pour d'autres manifestations.

Mme Fillistorf demande si cette scène amovible nous appartient. Ce n'est pas le cas, le camion-scène sera ensuite loué pour organiser des manifestations.

Mme Sermet, se référant au Théâtre de Carouge, qui est venu jouer avec succès à Céligny sur le même principe d'une scène itinérante, rappelle que le coût était élevé. Avec ce projet participatif, il y a un investissement de départ raisonnable, qui permet de faire venir des artistes par la suite.

M. Devenoges, se référant à la plaquette de présentation, transmet que la somme de CHF 3'000.- est demandée à toutes les communes. Les fonds propres s'élèvent à 15'000.- CHF.

M. Hornung relève que tous les membres de la commission sont motivés par ce projet. Il pense qu'il faut le soutenir mais qu'il n'y a aucun lien avec COVID19. M. le Maire dit que si le budget de la Commission est augmenté à 11'000.- CHF, la participation de Céligny à 3'000.- CHF pourrait être imputée. Il est d'accord de procéder ainsi si le Conseil municipal le soutient.

M. Louvrier explique que le budget sport 2020 n'a pas été utilisé entièrement. Il propose donc, en 2022, de porter les lignes budgétaires culture, sports et social aux mêmes montants.

Mme Fillistorf demande si la Commission sociale pourrait intervenir. M. Nussbaumer lui répond qu'elle ne gère que les demandes d'aide pour l'étranger et que la Mairie gère le budget de l'aide sociale en Suisse.

Pour Mme Rüfenacht, le COVID19 est au centre de cette réflexion pour les artistes qui sont dans une situation catastrophique. Ce projet répond à une problématique et c'est aussi un moyen de vivre de leur art.

Mme Sermet, Présidente du Conseil, demande qui accepte un montant de CHF 3'000.- en dépassement. Suite à une remarque de M. Berney, M. Hornung ne peut pas défendre le lien de ce projet avec la pandémie. Si des locataires sont en difficulté, c'est effectivement une urgence COVID19.

M. Devenoges propose un vote de principe pour augmenter le budget culture 2021 à 11'000.- CHF pour ce financement.

Décision :

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte le principe d'augmenter le budget culture 2021 à 11'000.- CHF.

5. Propositions du Maire et des adjoints

Schéma directeur communal

M. Hornung rappelle que l'Exécutif a proposé différents projets, qui ont été listés, quantifiés et priorisés. La Commission des bâtiments n'a pas encore pu travailler ce sujet car elle attend un retour de l'Exécutif. Vu que le Conseil municipal veut une vision à long terme, un urbaniste a été approché pour rédiger un schéma directeur communal, Céligny en ayant besoin pour son développement. Il est rappelé que le plan directeur cantonal en vigueur va jusqu'en 2030. M. Hornung annonce que le budget de l'urbaniste est de CHF 29'000.- et qu'il aimerait un accord de principe du Conseil municipal pour effectuer cette étude.

M. Pipoz demande si tout est inclus, soit voirie, pompiers, local multi-activités, école, mairie.

M. Hornung confirme que tout a été répertorié.

M. Pipoz demande si cette étude pourrait tout remettre en question. Pour M. le Maire c'est possible.

M. Tripod apprécie cette proposition qui permettra de structurer la réflexion. Il souligne qu'il est important, dans cet exercice, que ce soit le résultat du travail entre l'Exécutif et le Conseil municipal. Il faut fournir un cahier des charges exhaustif et une étude de faisabilité viendra par la suite.

M. Hornung est d'accord.

M. Louvrier rappelle que la commune dispose de deux études, l'une de 1971 et la dernière de 1992. La mise à jour de ces outils est indispensable pour se projeter dans l'avenir.

Décision :

Avec 11 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal donne son accord de principe pour la réalisation du schéma directeur communal par Urbaplan, l'offre s'élevant à CHF 29'950.-.

6. Propositions individuelles et questions

Panneaux photovoltaïques

M. Hornung transmet que 5 séances d'information ont eu lieu en une semaine. Les intéressés ont jusqu'au 9 avril pour décider s'ils veulent profiter de l'offre groupée.

Pour sept communes, il y a eu plus de 200 participants et 93 % des personnes pensent s'engager.

Les intéressés doivent s'inscrire au moyen d'un formulaire (avec photos de la maison) qui est disponible sur le site internet de Planair. Tous les projets seront envoyés en bloc au Canton.

M. Nussbaumer n'a pas reçu le mail avec les dates de présentation.

M. Hornung se charge de faire suivre toute la documentation aux membres du Conseil municipal.

Il reste à disposition pour d'autres renseignements.

Pétition des Grands-Chênes

M. Devenoges a été approché par le Comité, qui se plaint de ne pas avoir eu de retour de la Mairie.

M. Hornung répond qu'en raison de manque de temps, cela n'a pas été traité.
Toutefois, il transmet que, globalement, la situation est plus calme sur le haut du village.

Parking des Grands-Chênes

M. Devenoges explique que la place réservée aux handicapés est régulièrement utilisée par un habitant du quartier. Il demande si l'Exécutif a les moyens de faire appliquer le règlement, soit que les habitants (locataires et propriétaires) doivent se garer dans le parking souterrain au lieu de laisser leurs véhicules sur la place.

Mme St-Mart relève qu'il y a aussi des problèmes de ce type à la Fondation communale. Elle explique que les habitants des autres immeubles ont dû acheter une vignette. Le parking de la Fondation est saturé, ce qui est aussi le cas hors période de chantier.

Pour Mme Baudet, la Commission Routes et parkings doit réfléchir pour trouver des solutions pour inciter les gens à se garer au sous-sol.

M. Hornung explique qu'actuellement, il n'y a aucun moyen d'amender. Il faudrait délimiter des zones et légiférer pour ce faire.

M. Tripod transmet que ce problème de stationnement est traité par la régie concernant la Fondation communale. Il aimerait que des amendes soient possibles sur les places de cette dernière.
En effet, les places visiteurs ne sont jamais disponibles, utilisées par les locataires.

M. Pipoz pense que, sur une propriété privée, une société de surveillance pourrait amender.

M. Tripod explique qu'une dénonciation est possible, suivie d'une amende.

Place de jeux rte de Céligny

Mme Fillistorf demande quand d'autres poubelles seront posées. Celle qui est en place déborde tout le temps. En effet, depuis leur réfection, les jeux sont plus fréquentés qu'auparavant.

Mme Boissier explique que le projet de poser des poubelles de tri est en cours.

Elle demandera à l'employé communal de faire une tournée plus souvent.

Energie verte – panneaux solaires

M. Berney cherche des acheteurs potentiels. Il est en cours d'installation d'une surface de 4'000 m² de toit en panneaux solaires et l'énergie qui sera fournie pourra être achetée.

Poteau électrique chemin de Murat

Mme Zuppinger transmet qu'un arbre est appuyé contre un poteau en bas du chemin de Murat.

Elle le signalera à la Romande Energie.

Approbation du règlement du Conseil municipal

Le Service des Affaires Communales a transmis une série de remarques concernant le nouveau règlement. Cette documentation a été transmise à un avocat, qui doit le passer en revue.

Le Conseil municipal devra annuler la première délibération et en voter une nouvelle pour l'approbation du règlement corrigé.

Règlements communaux

M. Tripod demande que tous les règlements communaux soient regroupés sur le site internet.

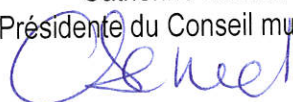
Plateforme d'échange entre les conseillers municipaux

M. Tripod transmet que certains collègues utilisent une plateforme informatique pour communiquer entre eux.

Il s'agit de CMNET et ce projet est en attente chez Mme Boissier.

La séance est levée à 22h40.

Catherine Sermet
Présidente du Conseil municipal



Membre du Conseil municipal



Esther Boissier
Secrétaire générale